



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 16 décembre 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

108, rue Pierre-Couture (lot 3 710 456)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont :

- la marge latérale gauche serait de 1,55 m au lieu d'au moins 2,92 m et la somme des marges latérales serait de 3,63 m au lieu d'au moins 5 m, tel qu'exigé à l'article 4.2.3.2 du *Règlement de zonage n° 480-85 pour la zone RA/B-37*;
- la marge latérale gauche serait de 1,55 m au lieu d'au moins 2 m, tel qu'exigé à l'article 122 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* (règlement adopté, mais non en vigueur) pour la zone R-333.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 28 novembre 2025

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca